

Reconstruire Gaza : priorité aux civils plutôt qu'à la politique

SOUS EMBARGO jusqu'au 2 Juin 2009, 00.01 hrs

Juin 2009



Plus de 4 mois après que 8.000 maisons ont été détruites dans la Bande de Gaza, les familles touchées par ces destructions n'ont toujours pas de perspective de pouvoir reconstruire leurs foyers car les autorités israéliennes continuent d'empêcher les matériaux de construction d'entrer à Gaza.[n1]

En juin 2009, le blocus de la Bande de Gaza entrera dans sa 3^{ème} année. Cet intense blocus ainsi que la récente offensive lancée par Israël, l'« Opération plomb durci » ont un effet dévastateur sur les vies et les conditions de survie du million et demi de Gazaouis, les enfermant toujours un peu plus dans la spirale de la pauvreté et de dépendance de l'aide.

Les parties au conflit et la communauté internationale ont, à des degrés divers, donné la priorité à leurs propres objectifs politiques aux dépens du droit et des besoins des personnes, abandonnant ainsi les Gazaouis impuissants, au milieu des ruines de leurs maisons. En tentant d'isoler le Hamas, Israël, les principaux bailleurs de fonds internationaux, gouvernements et institutions confondus, ont en réalité isolé les civils de Gaza, réduisant de fait les chances de parvenir à une résolution pacifique, juste et durable du conflit israélo-palestinien.

L'on ne peut accepter que ce statu quo perdure. Les Israéliens, les Palestiniens et les principaux dirigeants mondiaux doivent respecter leurs obligations légales et mettre en œuvre des actions concrètes pour mettre fin à la peine collective dont souffrent les civils de Gaza et garantir l'ouverture totale et immédiate de tous les points de passage de Gaza.

L'échec d'Israël face à son obligation de garantir le bien-être des Gazaouis

Israël a réduit de manière régulière les divers types d'approvisionnements de Gaza. Entre février et avril 2009, environ 65% des denrées entrant dans Gaza étaient alimentaires, et 86% de ces denrées étaient restreintes à sept aliments basiques ; même l'entrée de produits comme les macaronis ou les dattes a alors été refusée à plusieurs reprises. C'est seulement après l'intervention d'officiels et de sénateurs américains qu'Israël a autorisé l'entrée de macaronis dans Gaza, après un délai de plusieurs semaines. Lors d'une visite à Gaza en février 2009, un sénateur américain a posé cette question, « *A quand remonte la dernière explosion de bombes de lentilles ? Quelqu'un va-t-il vous tuer à l'aide d'un macaroni ?* »ⁱ. En mars 2009, Israël a empêché l'entrée dans Gaza de colis alimentaires financés par les Etats-Unis, parce qu'ils contenaient du thon en boîte, des biscuits et de la confiture ; ils ont donc été ajoutés à une longue liste de biens « en cours d'évaluation », incluant notamment des jouets en bois, ou des kits de mathématiques et de sciences.ⁱⁱ

Le 22 mars 2009, le gouvernement israélien a émis des instructions pour permettre l'entrée – sans restriction – dans Gaza de denrées alimentaires originaires de toutes les sources fiables, après vérification de l'authenticité de la nature alimentaire des denrées en question.ⁱⁱⁱ Au moment de la publication de ce rapport, le coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires (COGAT) n'avait toujours pas correctement mis ces mesures en place^{iv}.

L'entrée d'argent liquide dans Gaza a également été régulièrement empêchée, affaiblissant d'autant plus l'économie et affectant de manière directe les moyens de subsistance d'environ un demi million de Gazaouis, d'après les estimations du Fonds Monétaire International.^v L'absence d'argent liquide ralentit également la plupart des efforts planifiés suite à l'« Opération Plomb durci » pour la reprise rapide des activités de subsistance et la réparation des maisons.^{vi}

La circulation des personnes est également soumise à de lourdes restrictions ; celles qui sont autorisées à sortir (principalement les personnes très gravement malades et quelques étudiants) ne représentent qu'une infime minorité de la population. Les contacts directs entre les Palestiniens de Cisjordanie - y compris Jérusalem Est - et les Palestiniens de Gaza ont été rendus pratiquement impossibles.

La réponse aux besoins humanitaires des Gazaouis limitée à l'aide alimentaire

Les besoins humanitaires de Gaza exigent tout un panel d'interventions, au-delà de la fourniture de produits de secours d'urgence (comme la nourriture, les fournitures médicales, des matériaux pour les abris). Ils incluent également les matériaux et l'assistance pour les réparations jugées vitales, le travail de construction et la stabilisation des moyens de subsistance vii. L'appel éclair des Nations unies (NU) pour Gaza lancé officiellement le 2 février 2009, qui couvre les efforts humanitaires et les besoins de relèvement, inclut entre les réparations urgentes suivantes : les habitations endommagées de 33 767 familles, 207 écoles et 86 jardins d'enfants ; ainsi que 15 hôpitaux et 43 cliniques de premiers soins. Le travail de réparation et de reconstruction est également nécessaire pour les installations d'eau, de tout-à-l'égout et d'électricité, ainsi que pour les infrastructures agricoles. Ce travail a été fortement ralenti étant donné qu'Israël continue de refuser l'accès de fournitures essentielles telles que, matériaux de constructions et pièces détachées.

L'appel inclut une requête à hauteur de 30 millions de dollars destinés au secteur agricole, pour lequel les pertes directes totales dues à l' « Opération Plomb durci » sont estimées à 180 millions de dollars. L'agriculture est l'unique source de revenus pour beaucoup des familles de Gaza. Les destructions récentes ont éprouvé quelque 13 000 familles qui dépendent directement de l'exploitation agricole, de l'élevage et de la pêche pour leur subsistance.viii Des fermes entières ont été détruites par les bulldozers de l'armée israélienne dans la zone de *Zaytoun*, au coeur de Gaza, où Oxfam avait l'habitude d'acheter à un producteur local 30 000 oeufs par semaine pour son programme de distribution alimentaire. Dans cette même ferme, 65 000 poulets ont été enterrés vivants. Pour prendre un nouveau départ, les fermiers ont besoin que l'entrée de matériaux agricoles à destination de Gaza soit autorisée en quantités suffisantes.

Les partenaires d'Oxfam sur place - les Comités palestiniens d'Assistance agricole (PARC), l'Union des Comités des Travaux agricoles (UAWC) et Ma'an – ainsi que d'autres organisations du secteur agricole ont identifié des articles dont l'entrée est absolument prioritaire - dont le bois et l'acier de construction ainsi que les bâches en plastique et en nylon pour les serres et les abris des animaux ix. Les restrictions d'accès placées sur les fournitures agricoles vers Gaza sont combinées à la poursuite des restrictions d'accès à l'intérieur de Gaza – imposées par l'armée israélienne dans la zone « tampon », l'une des zones les plus fertiles de la Bande et qui se situe le long de la frontière avec Israël.

Oxfam et ses partenaires ont été forcés d'adapter leurs programmes, en prenant en compte les restrictions d'accès résultant de la fermeture prolongée de Gaza. Entre le mois de janvier et mi-avril, Oxfam a continué de distribuer de l'eau potable en réservoirs à 50 000 personnes chaque jour puisque notre partenaire, le service public de gestion de l'eau des municipalités côtières (CMWU) n'avait pas la capacité de garantir l'accès des équipements d'eau afin de réparer les réseaux endommagés. . L'année dernière, il a fallu huit mois à Oxfam pour faire entrer dans Gaza des câbles spéciaux ainsi que des interrupteurs pour les tableaux de contrôle des puits d'eau potable.

Les restrictions israéliennes sur l'ouverture des points de passage ont réduit la quantité de biens autorisés à entrer et ont élevé leur coût de transport pour les organisations humanitaires. Bien que les autorités israéliennes aient ouvert régulièrement plusieurs points de passage, Karni – qui a la plus grande capacité parmi tous les points de passage, équivalente au chargement de plus de 750 camions par jour et est situé dans le nord à proximité de la zone la plus peuplée de Gaza^{vii} – est fermé aux camions par les autorités israéliennes depuis le début du blocus, le 15 juin 2007. A la place, l'Etat d'Israël a autorisé l'entrée de camions à travers des points de passage de petite capacité comme Sufa^{viii} et Kerem Shalom, à l'extrémité Sud de Gaza. Leur utilisation entraîne des frais de gestion

additionnels à hauteur de 1 000 dollars par camion^{ix} et augmente les coûts de transport du fait des plus longues distances à parcourir.

L'entrée des travailleurs humanitaires internationaux est régulièrement empêchée, malgré une amélioration de l'accès suite à la période de 80 jours de fermeture totale de Gaza, entre le 4 novembre 2008 et la mi-janvier 2009, lorsque le Gouvernement d'Israël a empêché tout accès aux ONG internationales, aux journalistes ainsi qu'aux diplomates étrangers. Les membres du personnel d'Oxfam et des organisations partenaires, titulaires de passeports israéliens, de cartes d'identité de Cisjordanie ou de Jérusalem ne sont toujours pas autorisés à entrer dans Gaza.^x

Les Gazaouis « réduits à la mendicité » : la reconstruction et le développement quasiment impossibles

Le 2 mars 2009, lors de la conférence sur le besoin de relèvement et la reconstruction de Gaza de Charm El Sheikh, les bailleurs de fonds se sont engagés à apporter près de 4,5 milliards de dollars d'aide. Sans signal positif de la part du gouvernement israélien quant à son intention de mettre un terme à sa politique de bouclage, il est difficile de concevoir comment l'utilisation de ces fonds pourra se traduire en une amélioration tangible de la vie des civils gazaouis.

Des changements structurels de long terme sont nécessaires pour permettre à l'économie de Gaza de reprendre et au chômage, qui connaît une hausse exponentielle, de se résorber. L'interdiction quasi-totale d'exporter hors de Gaza constitue l'un des facteurs essentiels qui contribuent à la situation actuelle. Malgré une certaine attention médiatique autour de l'exportation d'oeillets, négociée par les Pays-Bas depuis le 12 février 2009, seuls 14 camions transportant environ 650 000 fleurs ont reçu l'autorisation.

John Ging, le directeur des opérations de l'UNRWA à Gaza, a déclaré en mars 2009 :

« [Les Gazaouis] ont droit à un moyen de subsistance, ces gens refusent d'être réduits à la mendicité en guise de profession ; or désormais, 90% de la population locale dépend des distributions alimentaires de l'ONU... et cela ne couvre pas trois vrais repas par jour. Les gens parlent de cet endroit comme d'une prison ; il ne s'agit pas d'une prison, parce que même dans une prison d'Europe occidentale, les conditions seraient meilleures qu'ici. »

Conséquence du blocus, le « dé-développement » a été exacerbé par l'opération militaire israélienne « Opération Plomb durci » qui a endommagé et détruit les infrastructures civiles de Gaza à grande échelle.

L'obligation légale d'agir

A travers le bouclage de la Bande de Gaza – suite à la prise de contrôle de Gaza par le Hamas en juin 2007 - le gouvernement israélien faillit aux obligations qu'il lui incombe de remplir en tant que puissance occupante. Il donne la priorité à son objectif politique déclarée d'isolation du Hamas aux dépens de son obligation légale d'assurer les besoins essentiels de la population sous occupation à Gaza.

En tant que puissance occupante de la Bande de Gaza et de la Cisjordanie, dont Jérusalem Est, Israël a la responsabilité première d'assurer le bien-être de la population qui est sous son contrôle. L'Etat a l'obligation légale de protéger les civils palestiniens ainsi que leurs propriétés en territoire occupé, et en particulier d'assurer le respect des normes d'hygiène et de santé publique, l'approvisionnement en nourriture et en assistance médicale, ainsi que de faciliter les « plans de secours » (en particulier pour la nourriture, les vêtements et les fournitures médicales) au bénéfice de la population.^{xi} Par ailleurs, le blocus affecte la

population civile de Gaza de manière indiscriminée et constitue une peine collective à l'encontre d'hommes, de femmes et d'enfants, en contradiction avec le Droit international humanitaire.^{xii}

L'impact des divisions palestiniennes sur la situation humanitaire

La division factionnelle entre l'Autorité palestinienne (AP) à Ramallah, sous la direction du président Mahmoud Abbas (chef du Fatah et président de l'OLP), et les autorités contrôlant de *facto* Gaza, sous la houlette du Hamas, affecte également la situation humanitaire. Les individus, les communautés et les ONG cherchant à subvenir à leurs besoins sont pris au milieu de cette lutte de pouvoir continue entre les deux principales factions politiques que sont le Fatah et le Hamas.

La prise en charge médicale compromise

C'est dans le secteur médical que l'impact de ces divisions s'est avéré le plus significatif. La prise en charge médicale des malades et blessés de Gaza – déjà diminuée par le blocus et les récentes destructions des infrastructures de santé par l'armée israélienne – a été encore plus affaiblie par les mesures prises par l'AP - Ramallah et du Hamas.

Tout récemment, on a empêché des patients qui avaient besoin d'un traitement non disponible à Gaza d'être traités dans des hôpitaux israéliens, vers lesquels les patients atteints de cancers ou nécessitant des procédures chirurgicales complexes ont été orientés dans le cadre de traitements vitaux, hors de portée à Gaza. Le 18 janvier 2009, l'AP - Ramallah a annoncé qu'elle ne prendrait désormais plus en charge les coûts médicaux des Gazaouis traités dans des hôpitaux israéliens et a cessé de transférer des patients vers Israël. Le 22 mars 2009, le Hamas a pris le contrôle du département des transferts à l'étranger ('Referrals Abroad Department') au sein du Ministère de la Santé à Gaza. Ce bureau est principalement en charge des candidatures de patients de Gaza en vue de transferts à l'extérieur afin de recevoir des traitements spécifiques. En conséquence, Israël et l'Égypte ont refusé d'accepter des transferts ne portant pas la signature de l'AP-Ramallah, laquelle a refusé d'autoriser de nouvelles candidatures.

Le 19 avril 2009, le Centre palestinien pour les Droits de l'Homme (Palestinian Center for Human Rights), organisation partenaire d'Oxfam, a déclaré que dix patients de la bande de Gaza étaient décédés à la suite de cette situation, et que la santé de 800 patients s'était fortement dégradée. Parmi eux, on comptait notamment 57 enfants pour qui la poursuite de leur traitement à l'hôpital Hadassah de Jérusalem était vitale.^{xiii} Le 27 avril, le département des transferts à l'étranger a repris ses activités après le succès de la médiation menée par la société civile palestinienne et les agences onusiennes^{xiv}.

La politisation des efforts humanitaires, de reprise rapide et de reconstruction

Les divisions palestiniennes sont également manifestes dans la lutte pour le contrôle du processus de reprise à court terme et de reconstruction. Ainsi, l'AP-Ramallah a tenté d'affirmer son contrôle sur le processus en publiant son plan de reprise à court terme et de reconstruction (early recovery and reconstruction plan). Sa capacité à superviser la mise en œuvre de ce plan dans un territoire sur lequel elle n'a plus de contrôle effectif est difficile à envisager.

Deux incidents notoires ont été reportés, au cours desquels la police du Hamas ou des officiels de Gaza sont intervenus dans la distribution d'aide en février 2009 et ont saisi

quelque 3 500 couvertures et 400 colis alimentaires, puis 10 camions de nourriture des Nations unies. Ces articles ont été retournés à l'ONU après ses protestations et son interruption des importations d'aide vers Gaza pendant une courte période. Au cours de notre expérience sur le terrain à Gaza, Oxfam et ses partenaires ont été en mesure de distribuer des biens humanitaires (une fois leur entrée dans Gaza autorisée) aux personnes dans le besoin.

Etant donné l'impact des divisions factionnelles sur les services essentiels et la distribution d'aide aux résidents de Gaza, Oxfam souligne l'urgence d'une réconciliation palestinienne. Alors qu'il incombe en priorité aux Palestiniens eux-mêmes de travailler ensemble vers la réconciliation et l'unité palestinienne, tous les donateurs devraient soutenir de manière active la poursuite des efforts de réconciliation, sous la médiation de l'Egypte.

L'incapacité de la communauté internationale à donner la priorité aux civils

Beaucoup de bailleurs de fonds internationaux, gouvernements comme institutions, échouent à faire pression sur les parties au conflit pour qu'elles fassent passer les intérêts des civils en premier. Ils n'ont pas entrepris l'action politique nécessaire pour garantir la fin du blocus et soutenir de manière active les efforts de réconciliation palestinienne dans l'intérêt de la population civile de Gaza. Au lieu de cela, ils sont guidés par des considérations politiciennes et l'absence de volonté d'évaluer les défauts de leur politique d'isolation du Hamas depuis 2006. Cela a contribué au manque de progrès dans le traitement des besoins humanitaires démesurés suite à l' « Opération Plomb durci », a freiné la reconstruction de Gaza à moyen terme, et a contribué au processus de dé-développement de Gaza, causé par la politique de bouclage du gouvernement d'Israël.

L'incapacité à mettre fin au blocus

Depuis environ deux ans, la communauté internationale a failli à son devoir d'obtenir la fin du blocus. Les donateurs ont exprimé leurs inquiétudes, parfois dans des termes forts, et ils ont reconnu que la reconstruction était dépendante des questions d'accès. En dépit des appels lancés par des officiels de l'ONU de haut rang, ainsi que par certains des principaux donateurs afin qu'Israël ouvre les points de passage – en particulier pour garantir l'accès humanitaire, à travers des déclarations et des lettres publiques comme privées^{xviii} - pendant des mois, aucune autre initiative diplomatique internationale n'a été prise, ni volonté politique nécessaire exprimée.

Au lieu de cela, les officiels ont préféré se réfugier dans l'attentisme, en espérant que la *tahdia* ('trêve') de juin à décembre 2008, les pourparlers de réconciliation palestiniens ou les élections israéliennes apporteraient le changement nécessaire pour faciliter un allègement du blocus. Entre chacune de ces étapes, ils ont affirmé que peu pouvait être fait et ils ont repoussé toute action à un moment ultérieur.

Pour les signataires des Conventions de Genève, il n'est pas question de choisir s'ils agissent ou non, mais de respecter l'obligation légale qui leur incombe. L'article 1 commun aux quatre Conventions de Genève fait peser sur les Etats parties à un conflit armé ainsi que sur les Etats tiers qui ne sont pas impliqués dans le conflit, l'obligation de respecter et de garantir le respect du Droit international humanitaire. Les Etats tiers ne devraient rien faire qui soit susceptible d'encourager une partie à un conflit à violer le Droit international humanitaire, ni agir de façon à faciliter ces violations. Alors qu'Israël continue de violer le Droit international humanitaire, notamment par le biais de sa

politique de punition collective et son échec à faciliter l'accès humanitaire, les autres hautes parties contractantes manquent à leurs obligations d'assurer le respect des Conventions de Genève.

L'action limitée des membres de la communauté internationale est responsable de l'échec à garantir même les plus basiques des normes d'assistance humanitaire totale et sans restriction. Au lieu de cela, les donateurs internationaux en sont régulièrement réduits à négocier minutieusement le nombre de camions ou à plaider en faveur de l'entrée dans Gaza de certains articles essentiels. En agissant de la sorte, ils se perdent dans les détails et échouent à promouvoir l'adhésion aux principes humanitaires de base qui font l'objet d'un consensus général.^{xv} Il est donc crucial de promouvoir un changement dans la dynamique et de convaincre les pays donateurs et les institutions, d'utiliser les outils à leur disposition (comme souligné dans les recommandations ci-dessous) pour faire pression en faveur d'un changement réel.

Le 'Cadre pour la provision de l'assistance humanitaire à Gaza', rédigé par l'équipe humanitaire de l'ONU sur place (UN Humanitarian Country Team's Framework for the Provision of Humanitarian Assistance in Gaza) énumère les responsabilités qu'ont les parties et les donateurs de délivrer de l'aide de manière indépendante, dans le respect des principes d'humanité, de neutralité, et d'impartialité. Ce cadre décrit les conditions dans lesquels ces principes doivent être appliqués à Gaza, et constitue une tentative très encourageante de changer cette dynamique.^{xvi}

L'utilisation de l'aide comme outil politique

Dans le cas du Territoire palestinien occupé, de nombreux gouvernements ont posé des conditions politiques à la délivrance d'aide au cours des années passées. Cette politique se poursuit en 2009 en ce qui concerne les efforts de relèvement et de reconstruction pour Gaza, les gouvernements utilisant l'aide comme un moyen de remplir des objectifs politiques et exacerbant par conséquent d'autant plus les divisions intra palestiniennes. Les gouvernements donateurs doivent tout mettre en oeuvre pour « ne pas faire de mal » et ainsi garantir que leur assistance ne contribue pas à aggraver ou exacerber le conflit par inadvertance.^{xvii}

Cependant, des rencontres avec des officiels des Etats-Unis ou de l'Union européenne suggèrent que le critère en matière d'assistance à la reconstruction a été politique au lieu d'être basé sur les besoins.. Ceci a été illustré lors de la conférence de Charm El Sheikh, au cours de laquelle les généreuses promesses de dons ont été faites dans le cadre du Plan de relèvement et de reconstruction de l'AP – Ramallah (early recovery and reconstruction plan). Dans la mesure où il est difficile d'envisager que cette « réponse » puisse être mise en oeuvre par l'Autorité palestinienne (AP) – Ramallah à distance, l'adoption de ce plan par la communauté internationale constitue un exemple supplémentaire de la hiérarchisation de ses objectifs : l'objectif politique de soutien à l'administration de l'AP - Ramallah prévaut sur les inquiétudes quant à la possibilité de répondre de manière effective aux besoins humanitaires de la population à Gaza.

Les mécanismes de financement fournissent une illustration supplémentaire de l'utilisation de l'aide à des fins politiques. Les mécanismes de financements existants constitueront le principal moyen d'acheminer les 4,5 milliards de dollars promis à Charm El Sheikh : soit en aide budgétaire directe à l'AP – Ramallah et au compte du trésor central, soit à travers le mécanisme PEGASE de l'Union européenne et le fonds fiduciaire - PRDP de la Banque mondiale, entre autres. Ces mécanismes ont été mis au point pour contourner les autorités contrôlant de facto Gaza et pour renforcer l'AP - Ramallah. L'alternative proposée par la société civile palestinienne d'établir, en l'absence d'unité palestinienne, un comité indépendant aux multiples parties prenantes à l'intérieur de Gaza – composé de la société

civile, du secteur privé, de l'AP – Ramallah et du Hamas – n'a jamais été envisagée de manière sérieuse.

A la conférence des donateurs de Charm al-Sheikh, de nombreux gouvernements ont reconnu l'importance de la réconciliation palestinienne. Certains officiels ont même indiqué un possible changement dans leur manière de s'adresser au gouvernement palestinien s'il venait à être réuni. Toutefois, aucune réorientation politique fondamentale ne s'est ensuivie. Une étape importante serait franchie si les donateurs acceptaient clairement le gouvernement d'unité nationale, soutenu par les factions palestiniennes, afin de faciliter la distribution de l'aide aux Gazaouis.

L'aide est utilisée par les Gouvernements donateurs comme un outil pour soutenir un groupe politique aux dépens d'un autre. Au contraire, les donateurs devraient garantir que l'aide est délivrée en toute impartialité et sans exacerber les divisions intra palestiniennes afin que ceux qui sont dans le besoin à Gaza ne soient pas pris en otages par les objectifs de politique étrangère de gouvernements lointains, ni par les divergences politiques de leurs propres dirigeants. Comme l'un de nos partenaires l'a déclaré à Oxfam, « *il est nécessaire pour nous de convaincre les politiciens que les intérêts de la population devraient définir la politique et non l'inverse* ».

Conclusions et recommandations

Plusieurs des partenaires d'Oxfam et de ses bénéficiaires à Gaza ont averti que l'argent promis à Charm El Sheikh soulève des attentes qui semblent vouées à être de nouveau déçues si aucun changement n'a lieu, alimentant ainsi davantage la frustration et le ressentiment. En septembre 2008, des organisations humanitaires – dont Oxfam – ont mis en garde contre la faillite à tous les niveaux de la stratégie internationale pour Gaza.xxii Huit mois plus tard, les Gazaouis sont épuisés par 23 mois de blocus, trois semaines de conflit intense et ils sont devenus encore plus dépendants de l'aide. Ils sont encore plus éloignés de la perspective de voir respecter leur droit fondamental à mener une vie normale et dans la dignité.

Sans action concrète pour résoudre les facteurs politiques structurels, aucun montant monétaire ou mécanisme de distribution des fonds ne pourra apporter les améliorations si urgemment nécessaires dans les vies des enfants, des femmes et des hommes de Gaza. Les clés pour garantir ce résident dans la fin du blocus et le début de la reconstruction de Gaza.

Il est difficile d'imaginer parvenir à l'établissement d'un Etat palestinien viable sans la bande de Gaza. Au cours des dernières années, les restrictions de mouvement, au lieu de s'assouplir, se sont durcies. A moins que les bailleurs de fonds ne se décident enfin à agir en ce qui concerne Gaza, on ne peut raisonnablement espérer de changement en Cisjordanie.

Au gouvernement israélien :

Lever le blocus de Gaza immédiatement et complètement, conformément à ses obligations au regard du Droit international :

- Faire fonctionner tous les points de passage à capacité maximum (7 jours par semaine), avec une urgence particulière pour Karni (en tant que point de passage doté de la capacité la plus large) et pour Nahal Oz (à travers lequel passe tout le carburant, notamment le carburant industriel destiné à la centrale électrique de Gaza).
- Autoriser un accès sans restrictions pour tous les biens et les personnes vers et de Gaza, en accordant la priorité à celles qui vont chercher des traitements médicaux non

disponibles sur place et à celles qui partent étudier en Cisjordanie, à Jérusalem Est ou à l'étranger ; contribuer à l'acheminement de l'aide humanitaire ; et mener des enquêtes indépendantes sur les violations des Droits de l'Homme.

- Cesser les incursions militaires dans Gaza.

Aux acteurs palestiniens :

- Mettre fin aux tirs de roquettes et de mortiers indiscriminés vers Israël immédiatement.
- Cesser d'interférer dans la délivrance de l'assistance internationale et de tenter de contrôler celle-ci.
- Garantir un rapide accord de réconciliation à court terme afin de faciliter la distribution de l'aide, puis le compléter par des discussions intensives vers une résolution à long terme.
- Mettre les intérêts à court et à long termes ainsi que le bien-être de la population palestinienne au centre de leurs actions.

A la communauté internationale :

1. Respecter ses obligations au regard du Droit international de garantir la fin du blocus, en particulier en utilisant les outils à sa disposition pour faire pression sur le gouvernement d'Israël :

- Le Conseil de Sécurité de l'ONU devrait promouvoir une résolution d'application pour non-respect de la Résolution 1860 par les parties, tout particulièrement dans le but de parvenir à une ouverture des points de passage.
- Les Gouvernements devraient approuver le 'Cadre pour la provision de l'assistance humanitaire à Gaza', rédigé par l'équipe humanitaire de l'ONU sur place en mars 2009, et se mettre d'accord sur un moyen de surveiller sa mise en oeuvre.
- L'Union européenne devrait suspendre formellement le processus de rehaussement de ses relations avec Israël jusqu'à ce que ce gouvernement lève le blocus, en autorisant l'accès vers et de Gaza aux biens humanitaires et commerciaux, ainsi qu'aux personnes ; cela pourrait inclure le report de la rencontre du Conseil d'Association UE- Israël à venir et le report de l'adoption du nouveau plan d'action liant l'UE à Israël.
- Les donateurs doivent commencer à tenir Israël, et dans la mesure du possible les groupes armés palestiniens, responsables des destructions et des dommages causés aux projets d'aide qu'ils ont financés, ne serait-ce que pour les dissuader de recommencer à détruire des efforts de reconstruction et de développement dans le futur.
- Les donateurs devraient presser l'ONU de mettre en place un registre complet des dommages et destructions causées aux vies de civils et aux infrastructures civiles des deux côtés de la frontière, et fournir un soutien politique et financier à une telle initiative.
- Les donateurs individuels devraient créer des inventaires publics de tous les projets d'aide qu'ils ont financé et qui ont été endommagés, détruits, retardés et/ou suspendus ; ils devraient tenir le gouvernement d'Israël ainsi que les groupes palestiniens armés complètement responsables des moindres dommages et des destructions de leurs projets d'assistance, exiger qu'ils endossent pleinement leurs responsabilités, et solliciter une explication et le remboursement des coûts induits par l'endommagement des projets d'aide.

2. Cesser de mettre des « conditions politiques » à la délivrance de l'assistance pour la reconstruction de Gaza.

- Les donateurs devraient évaluer et demander un avis juridique pour déterminer si le fait que leurs arrangements en matière d'aide posent des conditions politiques à la distribution de cette aide, entre en contradiction avec les conventions de Genève dont ils sont signataires ou, pour les Etats Membres de l'Union européenne, avec le droit communautaire.
- Les gouvernements donateurs devraient reprendre le plein développement de l'aide à Gaza en soutenant des financements durables sur le long terme, et non pas seulement des financements d'urgence de court terme.

Notes

ⁱ 'Pasta, paper and hearing aids that could threaten Israel's security' *The Independent*, 2 mars 2009, sur : <http://www.independent.co.uk/news/world/middle-east/the-pasta-paper-and-hearing-aids-that-could-threaten-israeli-security-1635143.html>. Voir également: 'Clinton warns Israel over delays in Gaza aid' *Haaretz*, 25 février 2009, sur: <http://www.haaretz.com/hasen/spages/1066821.html>

ⁱⁱ Pour avoir toutes les précisions, se référer à 'Status of Clearance for Humanitarian Cargo, 25 March 2009', Logistics Cluster, sur : <http://www.logcluster.org/gaza09a/supply-chain/clearance-status-of-humanitarian-cargo/Narrative/view>.

ⁱⁱⁱ Comme rapporté par le Ministère des Affaires étrangères israélien, sur : http://www.mfa.gov.il/MFA/Government/communiques/2009/Increased_humanitarian_aid_Gaza_after_IDF_operation_Jan_2009.htm.

^{iv} ⁴ Logistics Cluster, 22 Avril 2009.

Coordinator', 24-30 mars 2009 ;^v Se référer à : 'Macroeconomic and Fiscal Framework 13 for the West Bank and Gaza : Third Review of Progress', 25 février 2009, Fonds monétaire international, disponible sur : <http://www.imf.org/documents/external/np/wbg/2009/pdf/022509.pdf>.

^{vi} Pour plus de détails, voir 'Field Update on Gaza from the Humanitarian Coordinator', 22-28 avril 2009; disponible sur : http://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_protection_of_civilians_weekly_2009_04_30_english.pdf.

^{vii} 'Gaza Humanitarian Situation Report', 1-31 octobre 2007, p.3, OCHA, sur : http://www.ochaopt.org/documents/Gaza_Sitrep_2007_11_05.pdf

^{viii} Sufa est maintenu fermé par les autorités israéliennes depuis le 12 septembre 2008.

^{ix} Les frais de gestion de 1 000 dollars par camions concernent les coûts de retrait des articles du conteneur du camion, de leur chargement sur les palettes, de leur emballage et de leur étiquetage.

^x Aucune cause ou raison au déni d'accès et à la nécessité d'un permis n'a été apportée.

^{xi} Se référer aux articles 55, 56, 59 et 60 de la quatrième Convention de Genève.

^{xii} L'article 33 de la quatrième Convention de Genève énonce : 'Aucune personne protégée ne peut être punie pour une infraction qu'elle n'a pas commise personnellement. Les peines collectives, de même que toute mesure d'intimidation ou de terrorisme, sont interdites. Le pillage est interdit. Les mesures de représailles à l'égard des personnes protégées et de leurs biens sont interdites.'

^{xiii} 'PCHR Warns of Gaza Patients' Being Denied Treatment Abroad', 23 mars 2009 ; 'PCHR Appeals for Action to Save Lives of Gaza Strip Patients', 25 mars 2009 ; 'In Spite of Persistent Efforts to Solve the Problem of Access to Medical Treatment Outside the Gaza Strip, PCHR Calls upon the Two Governments in Ramallah and in Gaza to Save the Lives of Gazan Patients before It Is Too Late', 7 avril 2009. Se référer à : <http://www.pchrgaza.org/files/PressR/English/2008/press2008.html>.

^{xiv} 'PCHR Welcomes Resumption of Work at External Medical Treatment Department', Centre Palestinien pour les droits de l'homme, 27 avril 2009, voir <http://www.pchrgaza.org/files/PressR/English/2008/57-2009.html>.

^{xv} Comme décidé par exemple Le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophe (<http://www.icrc.org/web/eng/siteeng0.nsf/htmlall/code-of-conduct-290296>)

^{xvi} L'équipe humanitaire des NU sur place, sous la direction du coordinateur humanitaire de l'ONU, comprend des agences de l'ONU et plusieurs ONGs internationales.

^{xvii} Pour plus d'informations sur le principe « ne pas faire de mal », consulter :

http://www.cdainc.com/cdawww/project_profile.php?pid=DNH&pname=Do%20No%20Harm.

© Oxfam International, juin 2009

Ce document a été rédigé par Sara Hamood. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Le texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel: publish@oxfam.org.uk

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Oxfam International est une confédération de 13 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice.

<p>Oxfam America (Etats-Unis) 226 Causeway Street, 5th Floor Boston, MA 02114-2206, (Etats-Unis) Tél: +1 617-482-1211 (Toll-free +1 800-77-OXFAM) E-mail: info@oxfamamerica.org www.oxfamamerica.org</p>	<p>Oxfam Hong Kong 17/fl., China United Centre, 28 Marble Road, North Point, Hong Kong Tél: +852 2520 2525 E-mail: info@oxfam.org.hk www.oxfam.org.hk</p>
<p>Oxfam Australia 132 Leicester St., Carlton, Victoria 3053, Australie Tél: +61 3 9289 9444 E-mail: enquire@oxfam.org.au www.oxfam.org.au</p>	<p>Intermón Oxfam (Espagne) Roger de Llúria 15, 08010, Barcelone, Espagne Tél: +34 902 330 331 E-mail: info@intermonoxfam.org www.intermonoxfam.org</p>
<p>Oxfam-in-Belgium Rue des Quatre Vents 60, 1080 Bruxelles Belgique Tél: +32 2 501 6700 E-mail: oxfamsol@oxfamsol.be www.oxfamsol.be</p>	<p>Oxfam Ireland Bureau de Dublin, 9 Burgh Quay, Dublin 2, Irlande Tel: +353 1 635 0422 Bureau de Belfast, 115 North St, Belfast BT1 1ND, Royaume-Uni Tél: +44 28 9023 0220 E-mail: info@oxfamireland.org www.oxfamireland.org</p>
<p>Oxfam Canada 250 City Centre Ave, Suite 400, Ottawa, Ontario, K1R 6K7, Canada Tél: +1 613 237 5236 E-mail: info@oxfam.ca www.oxfam.ca</p>	<p>Oxfam New Zealand PO Box 68357, Auckland 1145, Nouvelle Zélande Tél: +64 9 355 6500 (Toll-free 0800 400 666) E-mail: oxfam@oxfam.org.nz www.oxfam.org.nz</p>
<p>Oxfam France - Agir ici 104 rue Oberkampf, 75011 Paris, France Tél: +33 1 56 98 24 40 E-mail: info@oxfamfrance.org www.oxfamfrance.org</p>	<p>Oxfam Novib (Pays Bas) Mauritskade 9, Postbus 30919, 2500 GX, La Haye, Pays Bas Tél: +31 70 342 1621 E-mail: info@oxfamnovib.nl www.oxfamnovib.nl</p>
<p>Oxfam Germany Greifswalder Str. 33a, 10405 Berlin, Allemagne Tél: +49 30 428 50621 E-mail: info@oxfam.de www.oxfam.de</p>	<p>Oxfam Québec 2330 rue Notre Dame Ouest, bureau 200, Montréal, Québec, H3J 2Y2, Canada Tél: +1 514 937 1614 E-mail: info@oxfam.qc.ca www.oxfam.qc.ca</p>
<p>Oxfam GB Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni Tél: +44 1865 473727 E-mail: enquiries@oxfam.org.uk www.oxfam.org.uk</p>	

Secrétariat d'Oxfam International : Suite 20, 266 Banbury Road, Oxford, OX2 7DL, UK Tél. : +44(0)1865.339100. E-mail : information@oxfaminternational.org. Web site: www.oxfam.org

Bureaux de plaidoyer d'Oxfam International :

Washington: 1100 15th Street NW, Ste. 600, Washington, DC 20005, USA
Tél. : +1.202.496.1170. E-mail : advocacy@oxfaminternational.org
Bruxelles: 22 rue de Commerce, 1000 Brussels, Belgium
Tél. : +322.502.0391. E-mail : advocacy@oxfaminternational.org
Genève: 15 rue des Savoises, 1205 Geneva, Switzerland
Tél. : +41.22.321.2371. E-mail : advocacy@oxfaminternational.org
New York: 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017, USA
Tél. : +1.212.687.2091. E-mail : advocacy@oxfaminternational.org

Organisations liées à Oxfam :

Les organisations suivantes sont liées à Oxfam International :

Oxfam Japan Maruko bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japan

Tél. : + 81.3.3834.1556. E-mail : info@oxfam.jp Web site: www.oxfam.jp

Oxfam India B55, First Floor, Shivalik, New Delhi, 1100-17, India

Tél. : + 91.11.26693 763. E-mail : info@oxfamint.org.in Web site: www.oxfamint.org.in

Membres observateurs d'Oxfam :

Les organisations suivantes ont actuellement un statut de membres observateurs auprès d'Oxfam International et travaillent à l'obtention d'une possible affiliation complète :

Agir ici (France) 104 Rue Oberkampf, 75011 Paris, France

Tél. : + 33.1.56.98.24.40. E-mail : agirici@agirici.org Web site: www.agirici.org

Fundación Rostros y Voces (México) Alabama No. 105 (esquina con Missouri), Col. Nápoles, C.P. 03810 México, D.F.

Tél./Fax : + 52.55.687.3002. E-mail : correos@rostrosyvoces.org Web site: www.rostrosyvoces.org